

Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile
Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband
Band: 32 (1985)
Heft: 3

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 21.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

● Objectifs

Le patrimoine culturel des nations doit traverser conflits armés et catastrophes en restant si possible intact.

● Procédé

La protection des biens culturels s'efforce d'éveiller chez les belligérants le respect des biens culturels. En temps de paix, elle contribue d'ores et déjà à mettre en sûreté ces biens par l'adoption de mesures de sécurité; en collectonnant et en préparant des documentations de sécurité, elle rend possible la restauration ou la construction en cas de dommage ou de destruction.

● Organisation

Confédération

La Confédération protège ses propres

biens culturels et soutient les cantons dans la réalisation des mesures prescrites, l'organisation de cours et l'élaboration de directives. Toutes les mesures prescrites par la Confédération sont subventionnées (art. 5 LPBC). L'organe d'exécution de ces mesures est le Service de protection des biens culturels à l'Office fédéral de la protection civile (OFPC).

Cantons

L'exécution des différentes mesures incombe aux cantons. Ils prennent les mesures suivantes:

- constitution d'une base légale;
- désignation des biens culturels se trouvant sur leur territoire;
- organisation de cours;

- mise sur pied d'organismes de protection d'établissement (OPE) après entente avec les communes;
- éventuellement désignation d'un spécialiste communal de la protection des biens culturels intégré dans l'organisation de protection civile de la commune.

Détenteurs

Les détenteurs de biens culturels sont en premier lieu les responsables de la planification et de l'exécution des mesures de protection des biens culturels.

Armée

La tâche principale de l'armée réside dans le respect du patrimoine culturel, dans l'information et dans la collaboration avec les autorités civiles responsables (art. 7 ch. 2 CBC; art. 5 LPBC). Les intérêts de la protection des biens culturels sont représentés au sein de l'état-major d'armée par deux officiers spécialistes, dans les états-majors de corps d'armée, par l'officier chargé du droit international et dans ceux des zones territoriales, par le chef du service juridique. Au sein des divisions, brigades, régiments et bataillons, la protection des biens culturels incombe aux adjudants.

**Woldecken - Baumwoll-Leintücher
Nadelfilz-Matratzenschoner**

**Couvertures de laine et fibres artificielles
Draps de lit en coton
Protège-matelas aiguilleté**

Fabrikpreise

...sehr günstig... ..très favorables...

Prix de fabrique

**Hans Stutz AG Textilfabrikation
8335 Hittnau ZH 01 950 25 55**

■ ■ ■ Franke baut vorschriftsgerechte Militär- und Zivilschutz- sowie Gemeindeküchen.

■ ■ ■ Wir bieten eine fachliche Beratung bei der Planung und Einrichtung, ein komplettes Programm an Küchenanlagen und Küchenzubehörartikeln sowie eine einwandfreie Montage und einen prompten Service.

Informations-Coupon

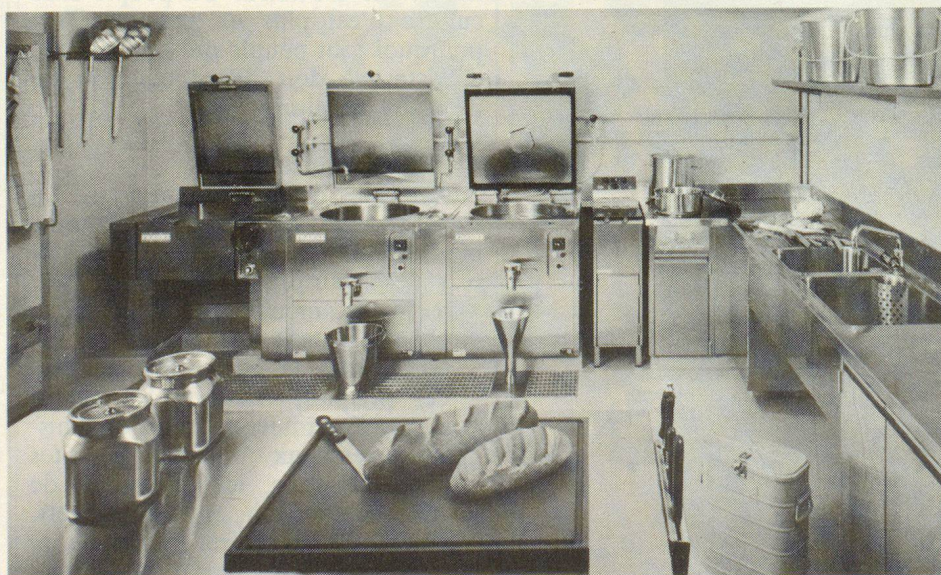
Bitte senden Sie uns ausführliches Dokumentationsmaterial über Militär-, Zivilschutz- und Gemeindeküchen.

Name: _____

Strasse: _____

PLZ/Ort: _____

Einsenden an: Franke AG,
4663 Aarburg



Franke AG
CH-4663 Aarburg
Schweiz
Telefon 062 43 31 31

FRANKE

Spültische
Küchen + Bäder
Verpflegungstechnik
Industrie

■ Technik

■ Qualität

■ Design